

Délibération n°20/20250408

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 20h, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. Visci, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD

EXCUSES : R. CONTARD (Pouvoir à M. FOUILLE)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : E. DAVID-CAVAZ

Convocation du 3 avril 2025

OBJET : FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES
AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE
DE LA ZONE COMMERCIALE DES TAPAUX

Le conseil municipal vient d'arrêter le compte administratif 2024 du budget annexe de la zone commerciale des Tapaux, qui fait apparaître :

Reports :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 74 569.17 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 60 079.06 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (R 001) de la section d'investissement de : 217 973.82 €

Un solde d'exécution (R 002) de la section de fonctionnement de : 92 519.55 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0 €

En recettes pour un montant de : 0 €

Pour un solde de 0 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 152 598.61 €

Sur le rapport de Monsieur Gian-Carlo VISCI, Adjoint aux finances, le conseil municipal délibère sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025 tels que présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,
Cécile CURTET
Le 8 avril 2025**

Détail des votes :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

